

## Annexe 5 - Conditions générales de l'API

### 1. Définitions supplémentaires

- 1.1 Dans le cadre du présent contrat, les termes en majuscules ont la signification indiquée ci-dessous. Les termes en majuscules utilisés dans le présent contrat et non définis ont la signification qui leur est donnée dans les conditions générales du service de plateforme, ou dans tout autre accord applicable entre le client et Virta relatif à son accès et à son utilisation des services.
- 1.2 "API" : une interface de programmation d'application qui fournit un accès à la passerelle pour utiliser les fonctionnalités de la plateforme Virta et toute documentation connexe, code source, SDK, applications exécutables et autre matériel mis à disposition par Virta.
- 1.3 "Applications" : tous les logiciels et applications développés par ou pour le client qui utilisent ou interagissent avec les API ou interagissent d'une autre manière avec les services et qui sont autorisés à être publiés et utilisés en relation avec le service conformément à la présente annexe.
- 1.4 "Utilisation interne" : l'utilisation de l'API dans le cadre de l'utilisation du service par le client à des fins commerciales, conformément à l'accord.

### 2. Objet et licence

- 2.1 Le contrat et toutes les restrictions et politiques mises en œuvre par Virta de temps à autre en ce qui concerne l'API, comme indiqué dans la documentation fournie par Virta ("Politiques API de Virta"), régissent les droits du client d'utiliser et d'accéder à l'API dans le but de développer, de mettre en œuvre et de créer des applications. L'accès et l'utilisation de l'API par le client pour un usage interne sont régis par l'accord et les politiques de Virta en matière d'API. Le contrat régit également les applications du client qui n'utilisent pas ou n'interagissent pas avec l'API, mais qui interagissent avec les services.
- 2.2 Sous réserve des dispositions du présent contrat, et notamment des restrictions énoncées à l'article 3, Virta accorde au client un droit et une licence non exclusifs, non transférables, non sous-licenciables, mondiaux et révocables pendant la durée du contrat (telle que définie à l'article 13) pour utiliser l'API et y faire des appels afin de développer, mettre en œuvre, utiliser et distribuer des applications uniquement pour une utilisation en rapport avec les services.
- 2.3 Le client accorde à Virta une licence non exclusive, mondiale, entièrement payée et libre de redevance, pendant la durée du contrat, pour utiliser le nom du client, le nom de l'application et les logos associés (collectivement, les "marques du client") uniquement pour permettre à Virta d'exercer ses droits et de remplir ses obligations dans le cadre du présent contrat. Toute utilisation des marques du client doit être conforme aux politiques raisonnables d'utilisation des marques du client, si ces politiques sont communiquées à Virta.
- 2.4 Virta a, et le client accorde par la présente à Virta, une licence libre de redevance, entièrement payée, mondiale, transférable, sous-licenciable, irrévocable et perpétuelle pour mettre en œuvre, utiliser, modifier, exploiter commercialement, incorporer dans tout produit ou service de Virta (y compris les services et/ou l'API) et/ou utiliser de toute autre manière toute suggestion, demande d'amélioration, recommandation ou autre retour d'information que Virta reçoit de la part du client.

### 3. Restrictions

- 3.1 Les licences accordées dans la section 2 du présent accord sont explicitement conditionnées à l'adhésion du client aux restrictions suivantes et au respect de ses responsabilités telles qu'elles sont énoncées dans le présent accord.
- 3.2 Le client doit respecter toutes les restrictions énoncées dans le présent contrat, la politique de confidentialité de Virta et les lignes directrices de l'API de Virta dans toutes les utilisations de l'API et des données et fonctionnalités du service. Le client reconnaît qu'il doit avoir un intérêt légitime ou le consentement du conducteur de VE pour

tout transfert de données personnelles via les API de Virta. Le client doit également se conformer à toutes les restrictions établies par Virta pour toutes les utilisations des API (y compris, mais sans s'y limiter, les quotas, la limitation et les restrictions de débit) et des marques de Virta (si les marques de Virta sont utilisées). Si Virta estime, à sa seule discrétion, que le client a violé ou tenté de violer un terme, une condition ou l'esprit de l'accord, la licence accordée au client en vertu du présent accord peut être révoquée temporairement ou définitivement, avec ou sans préavis au client.

- 3.3 Les applications ne peuvent pas utiliser ou accéder à l'API ou à un service afin de contrôler la disponibilité, les performances ou les fonctionnalités de l'API ou d'un service, ou à des fins d'analyse comparative similaire.
- 3.4 Les applications ne doivent en aucun cas afficher une quelconque forme de publicité au sein du service ou en relation avec celui-ci.
- 3.5 Le client ne doit en aucun cas, par le biais d'applications ou autres, reconditionner ou revendre les services, ou toute partie de ceux-ci, l'API ou les données des services. Le client ne doit pas utiliser ou aider un tiers à utiliser l'API ou tout logiciel de manière à contourner les politiques de Virta en matière d'API.
- 3.6 Le client ne doit pas, et ne doit pas tenter de : (a) interférer avec, modifier ou désactiver toute caractéristique, fonctionnalité ou contrôle de sécurité des services ou de l'API, (b) vaincre, éviter, contourner, supprimer, désactiver ou contourner de toute autre manière tout mécanisme de protection du service ou de l'API, ou (c) faire de l'ingénierie inverse, décompiler, désassembler ou dériver le code source, les idées sous-jacentes, les algorithmes, la structure ou la forme d'organisation des services ou de l'API.
- 3.7 Le client reconnaît qu'il est seul responsable du contenu, du développement, du fonctionnement, de l'assistance ou de la maintenance des applications et que Virta n'a aucune responsabilité à cet égard. Sans limiter la portée de ce qui précède, le client sera seul responsable (a) de l'installation technique et du fonctionnement de ses applications ; (b) de la création et de l'affichage d'informations et de contenus sur, par ou dans ses applications ; (c) de s'assurer que ses applications ne violent pas les droits de propriété intellectuelle d'un tiers ; (d) de s'assurer que les applications ne sont pas offensantes, profanes, obscènes, diffamatoires ou autrement illégales ; (e) s'assurer que ses applications ne contiennent pas ou n'introduisent pas de logiciels malveillants dans un service, une API, des données de service ou d'autres données stockées ou transmises à l'aide du service ; (f) s'assurer que ses applications ne sont pas conçues ou utilisées dans le but d'envoyer des spams à des conducteurs de VE ; et (g) s'assurer que ses applications ne violent pas les lois applicables ou les droits de tierces parties.
- 3.8 Le client respectera et se conformera aux limitations techniques et politiques de l'API et aux restrictions du présent accord lors de la conception et de la mise en œuvre des applications. Sans préjudice de ce qui précède, le client n'enfreindra aucune limitation tarifaire explicite lors de l'appel ou de l'utilisation d'une API.
- 3.9 Le client n'apportera aucune modification aux données du service, à l'exception de celles qui sont raisonnablement nécessaires pour modifier le formatage de ces données afin de les afficher d'une manière appropriée pour les applications concernées.
- 3.10 Le client accepte que Virta procède à des évaluations périodiques de la vulnérabilité, à des tests de pénétration et à des analyses (collectivement, "évaluation de la sécurité") de toute application développée par le client. Virta informera le client au moins sept (7) jours avant l'évaluation de la sécurité. Le client accepte de coopérer raisonnablement à ces évaluations de sécurité. Le client accepte que Virta, ses employés et ses sous-traitants ne soient pas responsables vis-à-vis du client ou d'un tiers des dommages ou des pertes liés aux évaluations de sécurité effectuées conformément à la présente section 3.10. Virta effectue ces évaluations de sécurité pour son propre compte et le client ne peut pas s'appuyer sur, divulguer publiquement ou promouvoir la réussite de l'application à l'issue d'une telle évaluation. Si l'application s'exécute, en tout ou en partie, en dehors des systèmes de Virta, l'évaluation de la sécurité peut inclure des tests de sécurité à distance au niveau de l'application, et des tests de sécurité au niveau du réseau, y compris une évaluation des menaces de vulnérabilité. Virta peut effectuer ces tests elle-même ou par l'intermédiaire d'un tiers.

#### **4. Déclarations et garanties**

- 4.1 Dans la mesure où les applications du client transmettent des données de service en dehors d'un service, le client déclare et garantit qu'il a notifié à tous les utilisateurs de ces applications que leurs données de service seront transmises en dehors du service et que Virta n'est pas responsable de la confidentialité, de la sécurité ou de l'intégrité de ces données de service. Le client déclare et garantit en outre que, dans la mesure où les applications du client stockent, traitent ou transmettent des données de service, ni le client ni l'application du client ne pourront, sans l'accord préalable approprié de l'utilisateur ou sauf dans la mesure requise par la loi applicable (a) modifier le contenu des données de service d'une manière qui porte atteinte à l'intégrité des données de service ; (b) divulguer les données de service à un tiers ; ou (c) utiliser les données de service à des fins autres que la fourniture de la fonctionnalité de l'application aux utilisateurs de cette application. Le client doit conserver et traiter toutes les données de service conformément aux mesures de confidentialité et de sécurité raisonnablement adéquates pour préserver la confidentialité et la sécurité de toutes les données de service et de toutes les lois et réglementations applicables en matière de protection de la vie privée.
- 4.2 Le client déclare, garantit et s'engage à ce que (a) ses applications et marques de client, l'utilisation de ces applications par ses utilisateurs, et les activités relatives à ces applications et marques de client entreprises par Virta conformément aux termes du présent accord, ne violent pas, ne détournent pas ou n'enfreignent pas les droits de propriété intellectuelle d'une tierce partie ; (b) le client se conformera à toutes les lois et réglementations locales, nationales et internationales applicables, y compris, sans limitation, toutes les lois de contrôle des exportations applicables, et conservera toutes les licences, permis et autres autorisations nécessaires pour développer, mettre en œuvre et publier ses applications ; (c) ses applications ne contiennent pas et n'introduiront pas de logiciels malveillants dans le service, l'API, les données du service ou d'autres données stockées ou transmises à l'aide du service ; et (d) il a le droit, le pouvoir et l'autorité d'accorder les licences accordées à Virta dans le présent contrat.

#### **5. Modifications**

- 5.1 Le client reconnaît et accepte que Virta puisse modifier le présent contrat, l'API et les politiques générales de l'API de temps à autre. Le client sera informé de toute modification raisonnablement à l'avance. Le client doit, dans un délai de trente (30) jours à compter de la date de la première notification de modification(s) (ou dans un délai plus court spécifié dans la notification de modification(s)), se conformer à ces modifications en mettant en œuvre et en utilisant la version la plus récente de l'API et en apportant aux applications toutes les modifications qui peuvent être nécessaires du fait de ces modifications. Virta n'a aucune responsabilité à l'égard du client ou de tout utilisateur des applications du client en ce qui concerne ces modifications ou tout effet négatif résultant de ces modifications. Le fait que le client continue d'accéder aux services ou de les utiliser est considéré comme une acceptation contraignante de la ou des modifications en question.

#### **6. Propriété**

- 6.1 Sous réserve des licences limitées expressément prévues dans le présent accord, rien dans le présent accord ne transfère ou ne cède à Virta les droits de propriété intellectuelle du client sur ses applications, les marques du client ou toute autre technologie, et rien dans le présent accord ne transfère ou ne cède au client les droits de propriété intellectuelle de Virta sur les services, l'API, les marques de Virta ou toute autre technologie de Virta, ou les droits de propriété intellectuelle respectifs sur toute donnée de service.

#### **7. Soutien**

- 7.1 La présente annexe ne permet pas au client de bénéficier d'une assistance pour les services ou l'API, à moins que le client ne prenne des dispositions distinctes avec Virta pour obtenir une telle assistance. Le client est seul responsable de la fourniture du support et de l'assistance technique aux utilisateurs finaux de ses applications qui accèdent à ses applications et les déploient. Le client reconnaît et accepte que Virta n'a aucune obligation de fournir un support ou une assistance technique aux utilisateurs des applications et le client ne doit pas déclarer à ces utilisateurs que Virta est disponible pour fournir un tel support.

#### **8. Exclusion de garantie**

- 8.1 TOUS LES ASPECTS DES SERVICES ET DE L'API, Y COMPRIS TOUS LES COMPOSANTS DU SERVEUR ET DU RÉSEAU, SONT FOURNIS " EN L'ÉTAT " ET " SELON LA DISPONIBILITÉ ", SANS AUCUNE GARANTIE D'AUCUNE SORTE DANS LA MESURE PERMISE PAR LA LOI, ET VIRTA DÉCLINE EXPRESSÉMENT TOUTE GARANTIE, EXPRESSE OU IMPLICITE, Y COMPRIS, MAIS SANS S'Y LIMITER, TOUTE GARANTIE IMPLICITE DE QUALITÉ MARCHANDE, DE TITRE, D'ADÉQUATION À UN USAGE PARTICULIER ET D'ABSENCE DE CONTREFAÇON. LE CLIENT RECONNAIT QUE VIRTA NE GARANTIT PAS QUE LE SERVICE OU L'API SERONT ININTERROMPUS, OPPORTUNS, SÛRS, SANS ERREUR OU EXEMPTS DE VIRUS OU D'AUTRES LOGICIELS MALVEILLANTS, ET QU'AUCUNE INFORMATION OU CONSEIL OBTENU PAR VOUS AUPRÈS DE VIRTA OU PAR LE BIAIS DU SERVICE NE CRÉERA DE GARANTIE NON EXPRESSÉMENT ÉNONCÉE DANS LE PRÉSENT ACCORD.

## **9. Indemnisation**

- 9.1 Le client s'engage à indemniser Virta et à la dégager de toute responsabilité en cas de plainte déposée par un tiers à l'encontre de Virta en raison d'un manquement à une obligation, à une déclaration, à une garantie, à un engagement ou à une autre disposition du présent contrat par le client ou en raison d'une question dont le client a expressément accepté d'assumer la responsabilité en vertu du présent contrat.